



Prévisécur' 29
Siret : 941 846 032 000 14
06 61 63 35 87
contact@previs secur29.fr

**« La prévention et la sécurité
au cœur de votre entreprise »**

« Formation obligatoire en ERP au Défibrillateur - DAE »

Contexte : Depuis le 13 octobre 2016 il est **obligatoire d'installer des défibrillateurs dans les ERP** (Etablissement Recevant du Public).

Objectif général :

Cette **formation « défibrillateur »** vous **permettra de venir en aide lors d'un arrêt cardiaque** et d'utiliser un défibrillateur semi-automatique

Objectif pédagogique : Être capable de réagir efficacement face à une personne inconsciente :

- Être en mesure d'identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque
- **Appeler :** L'alerte
- **Masser :** La réanimation cardio-pulmonaire - RCP
- **Défibriller :** L'utilisation du Défibrillateur Automatique Externe - DAE

Méthodes et moyens pédagogiques :

Démonstration et mise en situations à l'aide :

- d'un défibrillateur semi-automatique de formation,
- d'un lot de mannequin adulte/enfant/nourrisson et de leur matériel d'entretien.

Évaluation :

A l'issue de l'évaluation, une attestation sera délivrée au stagiaire

Public : Employeur ou salarié.

Accès aux personnes en situation de handicap : Vérifions ensemble les possibilités d'accès à la formation.

Lieux de formation :

- Dans votre entreprise : votre salle de formation
- Location de salle extérieure possible
- Participation à une session en inter-entreprise
- Sur le terrain en fonction de votre profession

Prérequis : Pas de prérequis spécifiques

Durée de la formation et modalités d'organisation : 2 heures

Profil du formateur : Le Bihan Jeanne – Formatrice SST

Prix : **Demander un devis pour confirmation**

Inscriptions : **Par téléphone au 06 61 63 35 87 - Par mail : contact@previs secur29.fr - Sur le site : previs secur29.fr**